

**ACCREDITATION ESPE - ACADEMIE DE DIJON
2013**

Intitulé de la mention	MEEF, second degré			<p align="center">année universitaire 2014-2015</p> <p align="center">M1</p> <p align="center">60 ECTS</p> <p align="center">576 heures</p> <p align="center">Total</p>
Intitulé du parcours	Master métier de l'enseignement SII			
Responsable parcours	NOM : Thionnet Prénom : Alain Grade : PU Section CNU : 60ème Tél professionnel : 0380395919 Courriel : Alain.thionnet@u-bourgogne.fr	NOM : Hallez Prénom : Jacques Grade : Agrégé Section CNU : Tél professionnel : 0385461063 Courriel : jacques.hallez@dijon.iufm.fr		
Domaine	STS	Sciences, Technologies, Santé		
Composante de rattachement	UFR ST	Sciences et Techniques		
Localisation des enseignements	CHALON sur SAÔNE			
Volume horaire étudiant	148 h Cours magistraux	410 h Travaux dirigés	18 h Travaux pratiques	

(ECTS : European Credit Transfert System)

RECHERCHE

La formation à la recherche est présente, tant en M1 qu'en M2. Elle est abordée selon une double entrée (disciplinaire et professionnelle) ; elle doit permettre à l'étudiant, futur enseignant, de lier à la fois, la recherche disciplinaire à l'approche didactique, et de prendre ses distances par rapport à l'exercice de son métier.

STRUCTURE DE LA MENTION

Tous les parcours du master MEEF Second degré sont organisés selon la même architecture intégrant une formation disciplinaire, une formation professionnalisante et une initiation à la recherche, au travers de cinq unités d'enseignement : unité « disciplinaire », unité « didactique », unité « recherche », unité « connaissance du métier » et une unité « professionnalisante » incluant les stages et le mémoire professionnel.

En M1, l'année universitaire est organisée sur la base de 35 semaines avec une fin des cours mi-juin : 28 semaines de cours, une semaine d'évaluation, deux semaines réservées aux concours et quatre semaines de stages. Le volume total de formation se situe autour de 550 heures/étudiant.

En M2, l'organisation est la suivante : 35 semaines dont 33 semaines de formation, 2 semaines d'évaluation et un service à mi-temps en établissement scolaire pour les admis aux concours enseignants. Ceci établit le volume de formation à 300 heures.

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle de connaissances, soit par un examen écrit ou oral terminal, soit par contrôle continu. Les modalités de connaissance relevant du socle commun sont les mêmes pour tous les parcours. Les modalités de contrôle des connaissances qui dépendent de la partie disciplinaire proprement dite, relèvent de la décision des UFR.

STAGES

Les stages professionnels dans les établissements scolaires permettent une entrée progressive dans le métier ; l'étudiant commence par des stages d'observation, puis des stages en pratique accompagnée, pour être enfin en mesure de prendre une classe en responsabilité.

- En Master 1 :

Le stage a pour objectif de permettre à l'étudiant de s'approprier les différents contextes professionnels. Il est ainsi confronté progressivement aux différentes dimensions du métier d'enseignant ce qui le prépare à la pratique professionnelle en M2 où il prendra une classe en responsabilité. Au premier semestre, le stage s'étend sur une semaine bloquée et 5 journées filées ensuite, dans le même établissement, afin de poursuivre le travail pédagogique effectué lors de cette première semaine de stage. Un dispositif piloté par l'Espé et le rectorat permet un accompagnement de l'étudiant lors de ce stage.

Au second semestre, un stage de deux semaines bloquées est prévu, avec une mise en responsabilité pédagogique progressive de

l'étudiant. Ce stage est préparé et suivi dans le cadre du module de Préparation à l'Exercice Professionnel (PEP).

- En master 2, les stages diffèrent selon le statut de l'étudiant.

S'il est lauréat du concours et donc fonctionnaire stagiaire, le stage est en pratique filée et en responsabilité toute l'année, à mi-temps. L'objectif est alors de poursuivre le développement des compétences professionnelles dans le cadre d'une formation en alternance. Comme en M1, ce stage est préparé et exploité dans le cadre du module PEP ; le fonctionnaire stagiaire est accompagné au sein d'un dispositif mis en place par le rectorat en concertation avec l'Espé.

S'il est reçu à l'issue de son master 1, mais recalé au concours, l'étudiant sera admis en M2 après qu'une commission d'accès ait jugé son projet professionnel suffisamment solide pour justifier une poursuite d'études en Master MEEF- deuxième année. Dans ce cas, il lui sera proposé un stage de pratique accompagnée (modalités à établir en concertation avec le rectorat). Un aménagement du programme de formation sera proposé afin de favoriser la réussite au concours.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le dispositif proposé s'appuie sur un double tutorat :

- accompagnement au sein d'un établissement par le chef d'établissement et un « professeur d'accueil » ou un « tuteur »
- accompagnement par un formateur ESPE dans le cadre de dispositifs spécifiques construits autour des stages.

Ce dispositif est élaboré par l'université (ESPE) en concertation avec le rectorat (corps d'inspection) et a pour objet de définir un continuum de formation autour des stages du master 1 et de la pratique professionnelle du master 2.

Accompagnement dans l'établissement :

L'étudiant stagiaire est accueilli dans l'établissement et accompagné de manière régulière tout au long du stage ou de la pratique. Pour chaque stage ou mise en situation professionnelle un cahier des charges du professeur d'accueil ou du tuteur a été élaboré afin de préciser les missions du professeur d'accueil ou tuteur dans l'établissement et définir les modalités de l'accompagnement.

L'accompagnement des étudiants fonctionnaires stagiaires en M2 est assuré dès le début de l'année par le tuteur dans l'établissement. En cas de grande difficulté un dispositif d'alerte est prévu afin de prévoir des aides particulières complémentaires.

Les formateurs ESPE assurent une ou deux visites lors du stage du semestre 2 (M1) et au cours de l'année (M2) afin de renforcer les compétences liées à l'observation et l'analyse de pratique ainsi que pour évaluer en fin de parcours l'acquisition des compétences visées.

Accompagnement au sein de l'ESPE :

L'accompagnement de l'étudiant au sein de l'ESPE est assuré au sein d'un groupe de référence (4 à 6 étudiants) pilotés par un formateur ESPE. Le groupe de référence se réunit une fois avant chaque stage et une fois après chaque stage (M1) ou de manière régulière (une fois par période scolaire en M2).

Un cahier des charges de l'étudiant est élaboré afin de préciser les objectifs de chaque stage, son déroulement, les modalités d'accompagnement, les tâches à réaliser par l'étudiant ainsi que les modalités d'évaluation.

Le travail mené au sein des groupes de référence permet aux étudiants :

- de mutualiser les pratiques ;
- d'identifier des différentes dimensions du métier ;
- de se positionner par rapport au référentiel métier ;
- d'accompagner la construction du mémoire professionnel...

En plus de ce dispositif particulier d'accompagnement, plusieurs liens sont construits entre la pratique de terrain et les modules de formation répondant ainsi au principe de la formation en alternance :

- module « préparation à l'exercice professionnel (PEP) » : module encadrant chaque stage en M1 ou précédant chaque période scolaire en M2 et permettant d'aider à la construction des séquences d'enseignement et à l'analyse de celles-ci.
- module « analyse réflexive de la pratique (ARP) » : permettant d'analyser des situations professionnelles dans une approche multi-référencée et s'appuyant sur l'échange structuré entre pairs.
- modules « méthodologie de l'écrit » et séminaires recherche : permettant de répondre à la logique d'un mémoire prenant appui sur une analyse de situations professionnelles et un ancrage sur la recherche.
- autres modules « didactiques » : des liens explicites sont faits entre la pratique professionnelle et l'approche didactique proposée.

Les stages du master 1 :

Les stagiaires effectuent leurs stages en binômes. Le professeur d'accueil de l'établissement a la charge de 2 étudiants.

Pour ce qui concerne le second degré, chaque étudiant est affecté dans un établissement différent au S1 et au S2 afin de permettre la découverte de plusieurs types de contextes professionnels (collèges, lycées, lycées professionnels selon les disciplines).

Au semestre 1 :

Mise en place d'un stage d'observation et de pratique accompagnée : une semaine bloquée au retour des congés de Toussaint suivie de 5 demi-journées filées.

Le professeur d'accueil doit prévoir une organisation pédagogique spécifique sur les 5 journées retenues, organisation permettant à chaque étudiant de conduire une séquence d'enseignement sur un objet particulier avec la même classe.

Les étudiants, lorsqu'ils ne conduisent pas la séance, sont en situation d'observation afin de permettre en retour une analyse. L'enseignant d'accueil pilote cette phase d'analyse des 3 séances avec les deux étudiants.

Au semestre 2 :

Mise en place d'un stage d'observation et de pratique accompagnée : deux semaines groupées placées juste après les écrits des concours.

Après une phase d'observation les étudiants doivent prendre progressivement plus d'autonomie dans la prise en charge de séances afin de se préparer à la pratique en responsabilité du Master 2. Pour cela, ils doivent piloter au moins deux ou trois séances au cours du stage dont une en autonomie (seul dans la classe), le professeur d'accueil se trouvant à proximité et pouvant intervenir en cas de nécessité.

La pratique professionnelle en master 2 :

Pour les étudiants fonctionnaires stagiaires

Chaque étudiant est placé en situation de pratique en responsabilité toute l'année pour l'équivalent d'un demi-service. Dans l'établissement il assure l'ensemble des tâches inhérentes au métier et fait partie intégrante de l'équipe pédagogique. En parallèle il suit son cursus d'étudiant en master 2 MEEF dans sa discipline à l'université et est donc inscrit dans un processus de formation en alternance.

En dehors de la présence en classe et des tâches de préparation et d'analyse de séance, l'étudiant consacre une partie de son temps aux autres tâches inhérentes à l'exercice du métier (réunions de concertation, suivi des élèves...) et s'engage dans la construction de son mémoire professionnel.

Pour les autres étudiants

Mise en place de deux stages de pratique accompagnée d'au moins 10 jours dans un établissement scolaire ou dans un autre milieu en fonction de son projet professionnel. L'étudiant se voit offrir des possibilités de s'engager dans des actions d'encadrement avec une recherche d'une autonomie progressive.

Le suivi et la formation des professeurs d'accueil et des tuteurs :

L'accompagnement des tuteurs s'articule autour de plusieurs entrées :

- une information générale réalisée dans la semaine qui précède la rentrée ;
- la mise en place de journées de formation (appropriation du dispositif d'accompagnement, définition des missions des tuteurs, acquisition de connaissances et de compétences concernant l'accompagnement) ;
- élaboration d'un livret du tuteur et propositions d'outils méthodologiques sur l'observation et l'analyse de pratique ;
- échanges et confrontations en situation professionnelle lors des visites du formateur ESPE ou de l'inspecteur.

DISPOSITIONS PARTICULIERES : LES EAP

Le dispositif des EAP (Emplois d'avenir professeurs) permet à des étudiants boursiers d'exercer, pendant leurs études des fonctions d'appui éducatif rémunérées au sein d'écoles et d'établissements scolaires du second degré, tout en bénéficiant d'une entrée progressive dans les métiers du professorat.

Le dispositif trouve son aboutissement en master 1 : le temps de travail effectué en établissement s'articule avec cette première année de master.

Les missions confiées aux bénéficiaires doivent demeurer compatibles avec leurs études et en lien direct avec leur projet professionnel. Elles évoluent au fur et à mesure des trois années de contrat possibles afin de se rapprocher progressivement des compétences exigées par le métier auquel les EAP se destinent.

La formation prise en charge par l'ESPE est destinée à donner à ces étudiants, faisant le choix d'un contrat EAP, en complément de leur découverte professionnelle, les clés de compréhension du système éducatif, des enjeux éducatifs, du métier d'enseignant au sein de la classe et en dehors, d'un cadre de référence éthique et de responsabilité vis à vis des élèves qu'ils vont progressivement encadrer et de connaissances sur l'évolution des pratiques d'enseignement

Le rectorat de l'académie de Dijon et l'université de Bourgogne mettent en place de façon conjointe un calendrier annuel d'organisation des formations et des obligations de services en établissement scolaire pour permettre aux étudiants d'accomplir leur mission et de réussir leurs études au mieux.

RELATIONS INTERNATIONALES

Soucieuse d'ouvrir sa formation à d'autres systèmes éducatifs que le nôtre et de confier à ses étudiants la responsabilité d'être les ambassadeurs du système français, l'Espé proposera aux étudiants qui le souhaitent, de nombreuses possibilités de stages et formations à l'étranger dans le cadre de sa mention MEEF Second degré.

Ces stages pourront se dérouler en lieu et place d'un stage en Bourgogne, (à l'exception des stages en responsabilité en alternance organisés pour les fonctionnaires stagiaires en établissement scolaire lors du M2), parfois en lien avec des projets d'étudiants (par exemple projets pluridisciplinaires de coopération internationale en éducation ou dans le cadre de projets PESI).

Différentes destinations sont actuellement proposées aux étudiants, s'inscrivant dans différents cadres conventionnels :

- convention de partenariat entre universités à l'initiative de l'Espé : Montréal et Sherbrooke (Canada), Stafford (GB), Koudougou (Burkina Faso), Volgograd (Russie), Cracovie (Pologne), Gent (Belgique) ;
- convention entre l'Espé et des structures travaillant avec les écoles des pays d'accueil : instituts français de Prague, de Glasgow, de Cluj (Roumanie) ; alliance française de Foligno (Italie) ;
- convention entre l'Espé et des organismes de formation des enseignants (Allemagne, Mali) ;
- conventions de partenariat avec des écoles, collèges et lycées (Etats-Unis, Maroc).

Ces possibilités de mobilités et d'échanges internationaux pourront être conduites conjointement avec le service des relations internationales de l'uB.

Les étudiants étrangers qui suivent ce master ont la possibilité de faire un stage d'observation, voire de pratique accompagnée si leur niveau de français le permet. Ceci est notamment important pour le parcours Sii, et pour les parcours langues, tout particulièrement dans le cadre du cursus intégré avec Mayence.

REORIENTATIONS, PASSERELLES

L'accès au niveau M1 de la formation est de plein droit pour tout étudiant titulaire d'une licence du même domaine. Pour tout autre étudiant en formation initiale (autre cursus, étudiant étranger), cet accès n'est autorisé qu'après examen du dossier par la commission de validation des acquis.

La formation MEEF 2^{ème} année est accessible aux titulaires d'une première année de Master MEEF dans le parcours disciplinaire correspondant, sur présentation d'un dossier à retirer auprès du secrétariat pédagogique, et sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique. Pour tout autre étudiant en formation initiale (autre cursus, étudiant étranger), cet accès n'est autorisé qu'après examen du dossier par la commission de validation des acquis.

Néanmoins une attention particulière sera accordée aux étudiants ayant réussi le M1 mais non admis au concours. Il conviendra de s'assurer de leur motivation réelle à poursuivre dans la voie professionnelle choisie, par un entretien individuel, en s'appuyant également sur les avis des maîtres formateurs collectés pendant les périodes de stage. S'ils sont admis à poursuivre en M2, leur formation sera aménagée afin de leur permettre de repasser le concours. Des stages en pratique accompagnée leur seront offerts.

Des passerelles seront également créées pour les étudiants qui ne confirment pas leur motivation à poursuivre dans les métiers de l'enseignement (par exemple, réorientation vers d'autres métiers de l'éducation ou de la formation, ou de la culture, auxquels préparent certains masters des autres départements de l'Espé, d'autres masters en sciences de l'information et de la communication, voire vers les masters recherche proposés par les UFR).

Pour les étudiants admis aux concours et ayant validé un autre master que le master 1 MEEF, il sera nécessaire de valider, durant l'année de M2, 20 crédits ECTS spécifiques pris dans les enseignements dispensés par l'Espé.

EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Des conseils de perfectionnement, réunissant des responsables de l'université de Bourgogne, de l'Espé et du rectorat, seront mis en place dans le courant de l'année 2013-2014 afin d'être en mesure d'établir un premier bilan de la formation à la fin de la première année de mise en place de ce master (regroupant de plusieurs parcours proches pour un conseil de perfectionnement). Ces conseils auront pour mission principale de réaliser des bilans de la formation dispensée en master 1 et en master 2, et de proposer des mesures visant à son amélioration.

Une évaluation des maquettes sera d'autre part mise en place assez rapidement par le Cipe (Commission d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation), afin de faire évoluer le cas échéant, les dispositifs pédagogiques.

PRESENTATION DU PARCOURS ET DE SES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

L'objectif principal de cette spécialité de master est de préparer aux métiers de l'enseignement de SII (Sciences Industrielles de l'Ingénieur). De ce fait, le dispositif de formation mis en place dans le cadre de ce master répond aux trois objectifs suivants :

- assurer une formation disciplinaire en lien avec la recherche ;
- assurer une formation professionnalisante aux métiers de l'enseignement et de la formation ;
- assurer les préparations aux concours du CAPET SII.

L'objectif scientifique de cette formation est de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances de niveau master dans le domaine SII en vue de leur transfert aux jeunes générations d'élèves, mais également pour éventuellement les approfondir ultérieurement dans le cadre d'une thèse.

La professionnalisation dans le domaine de l'enseignement de SII est l'objectif principal de cette formation. Elle s'opère au travers non seulement d'une connaissance disciplinaire solide (en lien avec la recherche), mais aussi par l'apprentissage de la pédagogie disciplinaire et des stages de mise en situation dont le niveau de responsabilité évolue de manière croissante. Les stages en observation puis en pratique accompagnés (en binôme) en M1 suivi en M2 d'un stage en responsabilité à temps partiel sont progressifs et permettent une approche du métier.

SCHÉMA GÉNÉRAL D'ORGANISATION DU PARCOURS

Ce master est destiné à préparer les étudiants titulaires d'une L3 aux métiers de l'enseignement dans le cadre des SII. Le schéma suivant présente l'origine du public concerné et les passerelles d'accès et de réorientation.

RELATIONS ET ECHANGES INTERNATIONAUX

Ce master permet des échanges entre différents pays.

Il est indispensable de promouvoir les échanges avec l'étranger pour permettre aux étudiants, inscrits en master SII, de mettre en application des éléments positifs mis en place dans les établissements des autres pays. Cette approche leur permet une réflexion plus fouillée du travail à accomplir.